

## BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

**Nom de l'installation de distribution :** Val-David reseau Chicoine-Doncaster-Xavier  
**Numéro de l'installation de distribution :** X0008831  
**Nombre de personnes desservies :** 3870  
**Date de publication du bilan :** 31 mars 2022

**Nom du responsable légal de l'installation de distribution :** Municipalité du Village de Val-David

**Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

- Nom : Olivier Brunet
- Numéro de téléphone : 819-324-5678 poste : 4223
- Courriel : travauxpublics@valdavid.com

Le présent bilan est disponible à l'adresse suivante : <http://valdavid.com/services-aux-citoyens/gestion-de-leau/bilan-sur-la-qualite-de-leau-potable/>

### Résumé du bilan annuel sur la qualité de l'eau potable

Élément du bilan	Résultats
Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée	99
Analyses réalisées sur l'eau brute	12
Dépassement de normes microbiologiques	0
Dépassement de normes substances inorganiques	0
Dépassement de normes sur les trihalométhanes	0
Plaintes relatives à la qualité de l'eau	20
Avis d'ébullition ou de non consommation	0
Avis d'ébullition préventif et autres avis particuliers	10

## BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

### 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (*réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
<b>Coliformes totaux</b>	96	99	99	0
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	96	99	99	0

### Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

- Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

## BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

### 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (*réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité dans le cas de l'article 14.1*)
- Exigence non applicable (*réseau alimenté par un autre réseau assujetti aux articles 14 et 15*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
<b>Antimoine</b>	1	1	1	0
<b>Arsenic</b>	1	1	1	0
<b>Baryum</b>	1	1	1	0
<b>Bore</b>	1	1	1	0
<b>Cadmium</b>	1	1	1	0
<b>Chrome</b>	1	1	1	0
<b>Cuivre</b>	5	5	5	0
<b>Cyanures</b>	1	1	1	0
<b>Fluorures</b>	1	1	1	0
<b>Nitrites + nitrates</b>	4	4	4	0
<b>Mercure</b>	1	1	1	0
<b>Plomb</b>	5	5	5	0
<b>Sélénium</b>	1	1	1	0
<b>Uranium</b>	1	1	1	0

### 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

## BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

### 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée (article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (*réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Turbidité	12	12	12	0

#### Précisions concernant les dépassements de la norme relative à la turbidité :

- Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)
- Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Pesticides				
Autres substances organiques				

### 4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)
- Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (*réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Trihalométhanes totaux	4	4	4	0

### 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

#### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

#### À noter :

*Pour les trihalométhanes, la norme est appliquée sur la moyenne de quatre trimestres consécutifs à partir des résultats les plus élevés obtenus à chacun de ces trimestres si plus d'un échantillon est analysé. Il peut donc arriver qu'un résultat individuel soit plus élevé que 80 µg/L sans que la norme basée sur la moyenne soit dépassée.*

## BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

- 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**  
(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Acides haloacétiques	0			
Microcystines (exprimées en équivalent toxique de microcystine-LR)	0			
Nitrites (exprimés en N)	0			
Autres pesticides (préciser lesquels)	0			
Substances radioactives	0			



### 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

#### À noter :

*Pour les acides haloacétiques, la norme est appliquée sur la moyenne de quatre trimestres consécutifs à partir des résultats les plus élevés obtenus à chacun de ces trimestres si plus d'un échantillon est analysé. Il peut donc arriver qu'un résultat individuel soit plus élevé que 60 µg/L sans que la norme basée sur la moyenne soit dépassée.*



## BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

### 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Olivier Brunet

Fonction : Responsable traitement des eaux et réseaux

Signature :  Date : 18 mars 2022

-----Sections facultatives-----

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait plus complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les sections facultatives qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

<b>Date de prélèvement</b>	<b>Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause</b>	<b>Résultat obtenu</b>	<b>Mesures prises, le cas échéant, pour corriger la situation</b>

-----Sections facultatives-----

**8. Analyses réalisées sur l'eau brute**

**8.1 Analyses obligatoires sur l'eau brute**

(articles 13, 22.0.1, 22.0.2, 39 ou 53.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse à l'eau brute n'est exigée

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre total d'échantillons prélevés</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>
Bactéries <i>Escherichia coli</i>	12	12	12
Bactéries entérocoques	12	12	12

**8.2 Autres analyses réalisées sur l'eau brute**

Aucune autre analyse réalisée sur l'eau brute

<b>Date de prélèvement</b>	<b>Raison justifiant le prélèvement et paramètre(s) en cause</b>

-----Sections facultatives-----

## 9. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue

Date de la plainte	Raison de la plainte	Mesures correctives, le cas échéant
17/01/2020	Fluctuations et un problème grandissant au niveau du taux de Fer libre (Fe <sup>2+</sup> ) et Manganèse (Mn <sup>2+</sup> ) dans l'eau de la ville. Ceci affecte la production brassicole	Analyse et suivi au niveau de l'agent séquestrant afin de régulariser la situation.
14/01/2021	Eau couleur rouille	Purger une partie du réseau secteur Chanteclerc
10/03/2021	Eau jaune qui laisse un dépôt	Appeler citoyen et purger le réseau secteur Chanteclerc
12/03/2021	Problème de qualité de l'eau dans la semaine du 8-12 mars 2021	Appeler citoyen afin de l'informer qu'il y a eu réhabilitation du puits Chicoine et fuite majeure sur le réseau du vendredi 12 mars ce qui a causé coloration et sédiments
13/03/2021	Eau couleur rouille	Appeler citoyen afin de l'informer qu'il y a eu réhabilitation du puits Chicoine et fuite majeure sur le réseau du vendredi 12 mars ce qui a causé coloration et sédiments. Purger le réseau secteur Chanteclerc.
16/03/2021	Eau couleur rouille avec dépôt d'argile	Appeler citoyen afin de l'informer qu'il y a eu réhabilitation du puits Chicoine et fuite majeure sur le réseau du vendredi 12 mars ce qui a causé coloration et sédiments. Purger le réseau secteur Chanteclerc.
06/05/2021	Eau couleur brune	Appeler citoyen et purger le réseau secteur rue Duquette

**9. Plaintes relatives à la qualité de l'eau (suite)**

<b>Date de la plainte</b>	<b>Raison de la plainte</b>	<b>Mesures correctives, le cas échéant</b>
14/05/2021	Eau grisâtre dans la toilette	Demander à la citoyenne de laisser couler jusqu'à rétablissement
09/06/2021	Avis d'ébullition multiple et eau couleur jaune	Appeler citoyenne afin de la rassurer et lui demander de laisser couler afin d'éliminer la couleur lorsque cela ce produit
14/06/2021	Eau jaune régulièrement pendant deux dernières semaines	Appeler citoyen afin de l'informer qu'il y avait remplissage illégal dans son secteur et que suite a notre intervention cela ne devrait plus se reproduire
15/06/2021	Eau blanche et opaque	Informé citoyen que c'est de l'air dans l'eau et demander au citoyen de laisser couler jusqu'à rétablissement et nous avons purgé afin d'enlever l'air dans le réseau secteur Matterhorn
21/06/2021	Eau couleur rouille qui tache la lessive	Informé la citoyenne que la municipalité fournit du détachant à l'hôtel de ville et que nous allons purger dans le secteur Chanteclerc
23/06/2021	Eau couleur rouille qui tache les vêtements	Informé la citoyenne que la municipalité fournit du détachant à l'hôtel de ville et que nous allons purger dans le secteur 117 nord
29/07/2021	Eau couleur brunâtre qui tache les vêtements et que c'est plus fréquent depuis 1 an	Informé la citoyenne que la municipalité fournit du détachant à l'hôtel de ville et que nous allons purger dans le secteur Chanteclerc

**9. Plaintes relatives à la qualité de l'eau (suite)**

<b>Date de la plainte</b>	<b>Raison de la plainte</b>	<b>Mesures correctives, le cas échéant</b>
11/08/2021	Nouveau propriétaire depuis 1er juillet. Il y a eu un épisode d'eau brune et il se demande si c'est courant.	Expliquer au citoyen que cela a été créé par les travaux et la coupure d'eau de la rue Campeau que cela se produit rarement dans son secteur (Montée 2 <sup>e</sup> rang). De laisser couler l'eau jusqu'à rétablissement de la situation si cela se produit.
12/08/2021	Depuis deux semaines, le fond de son pichet "Brita" est verdâtre. Il y a un dépôt de sédiments verdâtres. Ce n'est jamais arrivé auparavant.	Après discussion avec le citoyen, il laissait son pichet sur le comptoir à la lumière. Nous lui avons suggéré de le laisser au réfrigérateur afin d'éviter la création d'algues dans son pichet.
16/08/2021	Eau très jaune	Expliquer au citoyen que ceci était dû à des travaux sur le réseau. Si cela se reproduit simplement laisser couler jusqu'à rétablissement.
21/09/2021	16 septembre eau jaune qui sentait fortement le chlore pendant quelques heures	Nous avons purgé au niveau de la 117.
05/10/2021	Eau couleur rouille avec dépôt dans la cuvette de toilette	Informé le citoyen que la municipalité fournit du détachant à l'hôtel de ville et que nous avons purgé dans son bout de réseau (rue Beauséjour)
20/12/2021	Plainte d'eau brune	Purger dans le secteur 117 nord

-----Sections facultatives-----

**10. Avis d'ébullition et autres avis particuliers**

Aucun avis émis

Type d'avis (ébullition/ non-consommation/ non-utilisation)	Date de début de l'avis	Date de fin de l'avis	Raison de l'avis
Préventif	20 mars 2021	21 mars 2021	Travaux sur le réseau
Préventif	19 avr. 2021	20 avr. 2021	Réparations bris mineur
Préventif	18 mai 2021	19 mai 2021	Réparation et changement de valve d'aqueduc
Préventif	4 juin 2021	5 juin 2021	Réparation bris d'aqueduc
Préventif	29 juin 2021	30 juin 2021	Réparation et changement de valve
Préventif	5 juil. 2021	6 juil. 2021	Interruption planifiée d'Hydro- Québec à la station de surpression Air-Pur
Préventif	7 juil. 2021	8 juil. 2021	Réparation d'une fuite d'eau
Préventif	15 juil. 2021	16 juil. 2021	Réparation bris d'aqueduc
Préventif	22 sept. 2021	23 sept. 2021	Changement d'une valve
Préventif	4 oct. 2021	5 oct. 2021	Travaux au poste de surpression d'eau potable de Val-David-en- Haut